

Vorstoss Nr. / Interv. No : \_\_\_\_\_

Termin GR / Délai CM: \_\_\_\_\_

Direktion / Direction: \_\_\_\_\_

Mitbericht / Corapport : \_\_\_\_\_

## Interpellation interpartis

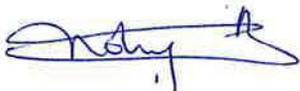
### **Augmenter l'engagement citoyen avec des enveloppes de votes déjà affranchies.**

Une démocratie forte, se mesure aussi par le taux de participation aux différents scrutins électoraux.

Il y a quelques années, la ville de Bienne a installé des boîtes aux lettres dans plusieurs quartiers afin de faciliter la participation de la population aux différentes votations ; en effet les enveloppes ainsi déposées, ne doivent pas être affranchies. Celles envoyées par correspondance elles doivent être affranchies. Cependant, le taux de participations aux élections se situent toujours entre 30% et 40%. Plusieurs Cantons Suisses ayant introduit la gratuité pour l'affranchissement des enveloppes de votes (par ex : Zurich, Zoug, Bâle-Ville, Genève) ont des taux de participation plus élevés aux votations. De même, le canton de Schaffhouse qui a introduit le vote obligatoire voit un fort taux de participation aux votations, en moyenne 65 % ; Et une taxe de 6.- est payée en cas de défaut de participation non excusé.

À la suite de ces constats, le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est la part d'enveloppes déposées dans les boîtes aux lettres, par correspondance et dans les bureaux de vote ?
2. Quelle est la différence de participation par rapport à la période avant l'introduction des boîtes aux lettres dans les quartiers ?
3. Le Conseil Municipal envisage-t-il d'augmenter le nombre de boîtes aux lettres pour les enveloppes de votes ? quel en serait le coût ?
4. Que coûterait à la ville, la gratuité de l'affranchissement des enveloppes de vote ?
5. Une introduction du vote électronique est-il aussi envisageable à Bienne ?



Kady Boly, PSR/JS



Catherine Cornaz, les Vert-e-s



Leona Wassmann, SP/JUSO

Bienne, le 01 octobre 2025